

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Réunion Ordinaire du 16 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le seize du mois de septembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes d'Availles-Thouarsais, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**Date de la convocation** : 10 septembre 2024

**19 présents + 5 pouvoirs (24 votes sur 28)** :  
**Quorum atteint (15)**

**Membres titulaires présents** :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Dominique GUILBOT, Maryse CHARRIER, Sylvie NOBLET-HORTET, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER, Mattieu MANCEAU
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : /
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

**5 pouvoirs** :

- ✓ Viviane CHABAUTY a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Frédérique DAMBRINE adonné pouvoir à Mattieu MANCEAU
- ✓ Sébastien FAURE a donné pouvoir à Lucette ROCHER
- ✓ Jacky JOZEAU a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT

**Excusés** : Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Sébastien FAURE, Jacky JOZEAU, Maryse BARIGAULT, Fabrice DURAND, Huguette ROUSSEAU, Françoise RICHARD et Mathias DIXNEUF

**Jean-Louis RIDOUARD a été élu secrétaire de séance**

-----

**FINANCES**  
**Répartition du FPIC**  
**(Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes)**

La Préfecture des Deux-Sèvres a notifié les montants des contributions intercommunale et communales du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes).

Cette notification prévoit une répartition de droit commun.

Il est proposé de mettre de l'opportunité de retenir une répartition dérogatoire libre requérant une décision du Conseil communautaire.

Les modalités de vote de la répartition libre est la suivante :

- 1- Soit vote à l'unanimité en Conseil Communautaire (pas de délibération des Conseils Municipaux)

2- Soit vote à la majorité des deux tiers du Conseil Communautaire, avec délibération favorable de l'ensemble des Conseils Municipaux dans un délai de deux mois (l'absence de délibération vaut un vote favorable). Si un Conseil Municipal vote contre, la répartition de droit commun s'appliquera automatiquement.

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment les articles L2336-3 et L2336-5 ;
- Considérant les modalités de répartition libre du FPIC au sein de la CCAVT
- Considérant la notification de la fiche d'information du FPIC 2024 le 27 août 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ▶ de valider la répartition libre du FPIC 2024 entre la Communauté de Communes et les Communes membres telle que définie comme suit :

<b>Communes membres de la CCAVT</b>	<b>Montant FPIC 2024</b>
CCAVT	310 000€
AIRVAULT	218 252€
ASSAIS-LES-JUMEAUX	26 001€
AVAILLES-THOUARSAIS	6 491€
BOUSSAIS	12 175€
LE CHILLOU	5 026€
IRAIS	7 843€
LOUIN	25 296€
MAISONTIERS	5 299€
SAINT-LOUP-LAMAIRE	41 258€
<b>ENSEMBLE</b>	<b>657 641€</b>

- ▶ d'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Fait et délibéré, à Airvault, le 17 septembre 2024  
Et ont signé Le Président et Le Secrétaire

Le Secrétaire de séance,  
Jean-Louis RIDOUARD,

Le Président  
Olivier FOUILLET,

AR-Préfecture

079-200041416-20240919-6-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-09-2024

Publication le : 19-09-2024

Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48